

Appel à projets (APP 2020) SFR Campus de la mer

Objectif :

La SFR a pour ambition de mettre en synergie et de structurer les compétences scientifiques des unités partenaires impliquées dans les problématiques marines et à leur interfaçage avec le littoral. La SFR vise à renforcer les interactions existantes et à en promouvoir de nouvelles, et autant que possible dans un esprit interdisciplinaire. Pour réaliser cette ambition, la SFR consacre 80% de son budget récurrent (soit 20k€) à cet AAP 2020. L'objectif de cet AAP est de :

- Soutenir les actions d'animation scientifique (organisation de réunions, d'ateliers, invitations de personnalités extérieures, site web...),
- Soutenir les projets émergents et les actions de projet en cours nécessitant un co-financement,
- Soutenir la valorisation des travaux communs (publications, conférences...),
- Inciter aux partenariats régionaux, nationaux et internationaux (organisation de rencontres entre partenaires) en vue du dépôt d'un projet,
- Soutenir la mise en place de plateformes d'expertises (méthodologie commune, ensemble d'équipement).

Une synthèse des 6 actions soutenues dans le cadre de l'AAP 2019 est jointe à cet appel afin d'illustrer la diversité des actions soutenues et des financements obtenus. Dans le cadre de l'AAP 2020, la limite du soutien financier sera aux alentours de 5 k€. Une demande supérieure pourrait être éligible si pertinente et si l'enveloppe n'est pas entièrement consommée.

Bénéficiaires :

Collectif de chercheurs de la SFR émanant d'au moins deux unités membres. Adjoindre une unité extérieure est possible sous réserve d'un co-financement.

Dépenses éligibles :

- Frais d'organisation de séminaires, de conférences, de réunions à caractère scientifique et/ou technique,
- Frais de communications (site web...),
- Frais de missions et de déplacements y compris intervenants extérieurs à la SFR,
- Vacances et indemnités de stages,
- Consommables, prestations externes,
- Crédits de fonctionnements divers...

La SFR bénéficie de crédits de fonctionnements uniquement (pas d'équipements, pas de salaires).

Soumission :

La soumission consiste en l'envoi d'un résumé du projet proposé, listant problématique et objectifs scientifiques, méthodologie, les différents laboratoires impliqués, les coordonnées des chercheurs-es directement concernés-es, le montant demandé HT et TTC, ainsi que le(s) produit(s) attendu(s) (le tout en une à deux pages max). Prière de mentionner si l'action entre les unités est émergente, dans la continuité de collaborations passées ou en soutien d'un projet en cours. Dans ce dernier cas,

préciser les co-financements acquis. Les demandes seront discutées et classées par les membres du bureau de la SFR.

Les demandes sont à adresser au plus tard **le 9 mars 2020 12h** à anais.zamiara@univ-littoral.fr avec une copie à sebastien.lefebvre@univ-lille.fr

Critères de sélection :

Pertinence du projet et du partenariat, retombées pour la SFR

Calendrier :

Diffusion AAP : début février 2020

Date limite de réponse : 9 mars 2020 12h

Décision et communication aux lauréats : mi mars 2020